

## **VOTE DU BUDGET : LE SIAEAG REVIENT A L'EQUILIBRE**

Le Comité Syndical du SIAEAG, réuni ce vendredi 10 juillet 2020 sous la présidence de M. Jean-Claude PIOCHE, a voté à l'unanimité :

- Les Comptes Administratifs pour l'exercice 2019
- Le Budget Primitif pour l'exercice 2020 consolidé et à l'équilibre

Plusieurs éléments viennent modifier substantiellement les résultats et les prévisions budgétaires, et en particulier les décisions enfin prises le 6 janvier 2020 par Monsieur le Préfet de la Guadeloupe en publiant 5 arrêtés relatifs à la répartition des biens meubles et immeubles entre le Syndicat et les communes de Baie Mahault, du Moule, de Capesterre Belle-Eau, de Terre-de-Haut et de Terre-de-Bas.

Cette répartition, consécutive à la sortie de ces cinq communes du périmètre syndical en 2013 et 2014, rétablit enfin les droits du Syndicat et des usagers de ses communes membres qui vont enfin cesser de devoir rembourser en lieu et place des membres sortis depuis 6 ans.

Ainsi plus de 31 millions d'euros doivent être remboursés au Syndicat.

Cette décision permet de rétablir une vérité budgétaire avec un retour à l'équilibre du budget global et l'inscription de plus de 11 millions d'euros d'investissements non affectés sur le budget prévisionnel Eau Potable de 2020.

**Après 5 années de déficit, le budget du SIAEAG revient enfin à l'équilibre et dégage des capacités d'investissement.**

**Contact :**

**SIAEAG (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau et d'Assainissement de la Guadeloupe)**

Route de Blanchard - Labrousse

97190 LE GOSIER

Contact clientèle : [contactclientele@siaeag.fr](mailto:contactclientele@siaeag.fr)

Contact Presse : [communication@siaeag.fr](mailto:communication@siaeag.fr)